

DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE *DROIT, ECONOMIE GESTION MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE*

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence : **Droit, Economie Gestion - 2^{ème} année**
Mention : ***Administration économique et sociale***

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Augeraud-Veron	Emmanuelle	Enseignant	Economie Monétaire et financière
Lebreton	Marie	Enseignant	Informatique pour l'économie et la gestion
Carrincazeaux	Christophe	Enseignant	Macroéconomie
Clement	Matthieu	Enseignant	Analyse économique des problèmes sociaux
Gonthier	Françoise	Enseignant	Droits des contrats privés
Robaglia	Baptiste	Enseignant	Histoire de l'administration
Cobo Gamez	Lucia	Enseignant	Espagnol
Misk-Labatut	Catherine	Enseignant	Anglais
Saint-Jean	Mäider	Enseignant	Statistiques descriptives et mathématiques finan
Chavane	Marie	Enseignant	Comptabilité financière et gestion
Padilla	Marie	Enseignant	Droit administratif
Zeidenberg	Stéphanie	Enseignant	Droit de la responsabilité civile

Article 2 : Monsieur Eric Brouillat est nommé en qualité de président du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2023-2024.

Fait à Bordeaux, le : 21/09/2023

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège Droit Science
Politique Economie Gestion

